

Rouen. Un enfant « harcelé » par une institutrice, les parents déposent plainte

Dans une école primaire de Rouen (Seine-Maritime), un enfant aurait subi des faits de "harcèlement" de la part d'une institutrice. Une plainte a été déposée par ses parents.



L'école a refusé les deux enfants Rigothier pendant le confinement.

« On ne s'attend pas à ce que son enfant se fasse harceler par un professeur. » Franck, père d'un petit garçon de 8 ans, ne décolère pas. Son enfant, scolarisé, à l'école Marie-Houdemare de Rouen (Seine-Maritime) a vécu des semaines "traumatisantes", déplore-t-il auprès de 76actu.

Violences physiques et morales. D'après Franck, son fils a vécu un calvaire dans sa classe. Il y a d'abord eu un tirage d'oreille, un acte "violent, inadmissible en 2024", qui a profondément touché le jeune garçon.

Un rappel à l'ordre pour l'institutrice

Surtout, dans une longue plainte déposée au commissariat de Rouen que 76actu a pu consulter, le garçonnet détaille les différents faits qui peuvent s'apparenter à des brimades arbitraires. "Il a été placé dans une grande table, au fond de sa classe. Table qui n'est pas tournée vers le tableau contrairement aux autres," décrit Franck. "Il a pris ça comme une punition. Il se disait qu'il avait dû faire quelque chose de très grave pour mériter ça."

[Agressions sexuelles dans le milieu du Scrabble à Rouen : le mis en cause s'est suicidé](#)

Durant deux mois, il a ainsi été placé en fond de la salle. Refus de lui donner la parole, punitions "injustes", obligation de rester immobile durant les récréations... Des petits éléments qui, mis bout à bout, ont bouleversé le fils de Franck.

"C'est un garçon jovial, gentil, attentif qui se levait toujours avant le réveil pour aller à l'école", décrit Franck qui ne reconnaît plus son garçon. "Il était prostré, son niveau scolaire s'est écroulé."

Pour lui, pas de doute, il s'agit de faits pouvant s'apparenter à du harcèlement.

"État de détresse"

Un élément attesté par une orthophoniste qui s'est étonnée du niveau du jeune garçon. Plus "grave", après un passage chez un médecin, ce dernier a demandé une "éviction" de l'enfant de l'école. "Il présente un état d'hyper anxiété", indique le praticien dans une attestation.

Ce dernier "demande son éviction scolaire pour anxiété exacerbée jusqu'à nouvel ordre. Son état de détresse et ses répercussions somatiques nécessitent d'être entendues."

Une plainte a donc été déposée par la famille. Celle-ci a été transmise au parquet qui a ouvert une enquête, a appris 76actu.

[Quatre plaintes pour harcèlement scolaire au lycée du Marquenterre de Rue](#)

Dans l'attente de l'évolution du dossier, le fils de Franck a été changé d'école. "Depuis, il va mieux", se réjouit le père qui espère que le plus dur est désormais derrière lui. L'institutrice a reçu un "rappel à l'ordre officiel", précise la directrice académique, Dominique Fis, dans un courrier adressé aux parents.

Celle-ci a également "mis en œuvre un accompagnement pédagogique par une conseillère pédagogique de la circonscription", précise-t-elle à 76actu.

Il y a eu un acte professionnel qui a conduit un enfant à un mal-être, et il faut le prendre le compte.

Dominique Fis - directrice académique

"Ce n'est pas au harcelé de changer d'établissement", glisse cependant Franck qui espère que sa démarche pourra mettre un "holà et protéger d'autres enfants".

Suivez l'actualité de [Rouen](#) sur notre chaîne WhatsApp